

Problème de l'école ? Non ! Stratégie de réaction sociale.

Au regard d'un esprit libertaire, l'école laïque d'État n'est pas neutre en tout point. Elle ne cultive pas le sens critique de l'enfant jusqu'à lui permettre de devenir un citoyen parfaitement conscient des palinodies du personnel politique et des abus du pouvoir réel dissimulé en coulisse. Mais c'est là un problème qui relève de la réorganisation de tout l'enseignement et est lié à l'évolution sociale.

Le problème « actuel » se pose autrement. L'Église et ses alliés ne se plaignent pas de cette fausse neutralité. Dans la mesure où ils ne peuvent éviter l'existence d'une école publique, ils la préfèrent conformiste. Ce qu'ils veulent, c'est parvenir à officialiser un enseignement confessionnel, concurrencer ainsi une école qui a le tort de ne pas faire la propagande du bon Dieu et de ne pas enseigner le catéchisme des devoirs du pauvre qui en découle.

L'Église se veut prédominante sur les esprits pour l'être dans l'ordre profitable du social et du politique. Tout ce qui est conservateur lui est allié parce qu'il est plus facile d'endormir un peuple quand il a, dès l'enfance, été entraîné à l'absorption massive d'absurdités maquillées en spiritualité.

La loi Barangé, élaborée au nom de la Justice, de l'Égalité, de la Liberté, de la Conscience, de la Religion et autres entités pour la plupart astucieusement empruntées par les emmerpés au vocabulaire rationaliste, a été rédigée avec un soin extrême pour que pas une seule de ces références ne nuise à son objet véritable. Ce n'est pas une loi, c'est une traite usuraire tirée sur les libertés démocratiques par le conservatisme social. C'est pourquoi le slogan de la laïcité,

prétendu périmé depuis que Léon Blum a subtilement envasé le socialisme, est redevenu le test des positions politiques.

Les preuves sont évidentes :

Religion ? Demandons aux « indépendants » et aux « paysans » pourvus ce qu'ils font de la fraternité chrétienne et du dédain des richesses. Demandons aux curés s'il n'est pas vrai que leur propagande fut plus libre et plus efficace depuis que l'État n'appointe ni ne contrôle les évêques. Mais cela se passe surtout dans l'ordre spirituel et est moins rentable que la dévotion aux Franco et autres Pétain.

Conscience ? N'est-ce pas à l'école confessionnelle qu'une pression est faite sur l'enfant incapable de discriminer une démonstration rationnelle d'une logique aux données incontrôlables ? La loi de laïcité ne prévoit-elle pas le respect des opinions et ne réserve-t-elle pas expressément le jeudi à l'enseignement religieux ?

Liberté ? À l'astuce jésuitique des emmerpés : « Une liberté ne vaut que si elle a les moyens (financiers) de s'exercer », Deixonne a répliqué pertinemment qu'à ce compte la liberté de la presse exige que le Budget comble le déficit des journaux.

Égalité ? Pour qu'elle fût réelle, il faudrait qu'au lieu de subventionner les écoles de sectarisme on supprimât les classes primaires des lycées et des collèges et que, tous les enfants fréquentant une seule et même école, y apprissent, dans l'égalité, à se dégager des préjugés de caste.

Et où est la Justice dans la loi Barangé ? En face de l'école tendancieuse subventionnée, l'école publique « doit » rester neutre. Que fait-on dès lors du droit des autres familles d'esprit à l'enseignement de leurs vues particulières ? Va-t-on leur ouvrir des écoles ?

Ah ! pas du tout. La justice de Dieu est très spéciale. Les conservateurs sociaux barangistes craignaient, si bien que

d'autres (les communistes par exemple) ouvrissent à leur tour des écoles « libres » qu'ils ont spécifié que nulle subvention ne serait attribuée à une école ouverte après la promulgation de leur loi. Puis ils ont mis le sceau de leur hypocrisie sur l'article touchant le droit des parents à choisir leur école en décidant qu'en aucun cas l'allocation scolaire ne serait versée auxdits parents. Les unes sont mises à la disposition des conseils généraux et les autres sont versées aux associations « confessionnelles » de parents d'élèves, c'est-à-dire, pratiquement, aux évêques célibataires.

La loi Barangé n'est qu'un commencement. Si on laisse faire, voici à quoi doit aboutir la-justice-par-l'égalité-dans-la-liberté-des-consciences selon ces messieurs prêtres.

L'école laïque enseigne des milliers d'enfants de catholiques. Si leur conscience n'était pas ménagée avec soin, cela ferait du bruit. On peut à cet égard faire confiance à ces messieurs-dames des patronages et des vigilantes sacristies. Or si dans un village (dans l'Ouest, par exemple), après que l'école confessionnelle aurait été officialisée comme on le veut, l'école publique soigneusement boycottée devait fermer ses portes parce qu'elle n'aurait que deux ou trois élèves, que deviendrait la conscience de ces trois gosses obligés de subir l'enseignement religieux de la seule école à leur disposition ? N'a-t-on pas déjà tenté cette opération sous la conduite de maires cléricaux il n'y a guère ? Voilà comment la justice conçue selon les directives du vieil Italien fascisant qui règne au Vatican va rallumer, comme diraient les radicaux, « la guerre aux villages de France ».

La position des laïques n'est-elle pas plus équitable qui s'énonce simplement en une phrase : « L'argent de tous pour les seules écoles ouvertes à tous » ?

Mais, répétons-le, il s'agit bien moins de religion en cette affaire que de l'un des aspects de la réaction sociale, et cela vaut qu'on y prenne garde.

[/Ch.-Aug. Bontemps./]